

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2010020

Signataire : MG/CF

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé publique Ile de France (ARS - IF) pour l'année 2010. Signature de la convention.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Considérant le dossier constitué par le service communal d'hygiène et de santé visant la mise en place ou la poursuite de 18 actions de santé publique à Aubervilliers,

Considérant que la ville sollicite en 2010, pour ces projets, une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Publique (ARS) d'Ile-de-France,

Considérant que l'ARS apporte en 2010 un soutien financier à hauteur de 246.200 Euros pour ces projets et non plus 240.200 Euros,

A l'unanimité.

DELIBERE

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 246.200 Euros pour la conduite de 18 projets de santé publique en 2010 – imputation budgétaire : 504-74718-12.

APPROUVE le projet de convention établi à cet effet.

AUTORISE le maire à signer ce projet au nom de la commune avec l'ARS-IF.

A l'unanimité. Pour le Maire

L'adjoint délégué